

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage*

## COMMUNIQUÉ DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE DE LA SOCIÉTÉ

# LE TANNEUR

DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT  
LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ LE TANNEUR & CIE INITIÉE PAR

Les sociétés TOLOMEI PARTICIPATIONS et QATAR LUXURY GROUP -FASHION SPC

Agissant de concert



Le présent communiqué a été établi et diffusé par la société LE TANNEUR & CIE en application des dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité prise le 8 novembre 2022, apposé le visa n°22-434 en date du 8 novembre 2022 sur la note en réponse de LE TANNEUR & CIE relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions LE TANNEUR & CIE non encore détenues par TOLOMEI PARTICIPATIONS et QATAR LUXURY GROUP -FASHION SPC.

La Note en Réponse est disponible sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de LE TANNEUR & CIE ([www.letanneur.com](http://www.letanneur.com)) et peut être obtenue sans frais sur simple demande auprès de :

Le TANNEUR & CIE  
7 rue Tronchet  
75008 Paris

NATIXIS  
30 avenue Pierre Mendès France  
75013 Paris

### Avertissement

Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue ni une offre d'achat, ni une sollicitation d'une offre pour la vente de titres LE TANNEUR & CIE. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions et, en conséquence, toute personne en sa possession située dans ces juridictions doit s'informer des restrictions légales en vigueur et s'y conformer. Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires situés en France de prendre connaissance de la note en réponse mentionnée dans ce communiqué, ainsi que de toute modification ou de tout supplément apporté(e) à ce document, dans la mesure où celui-ci contient des informations importantes sur l'opération proposée ainsi que sur d'autres sujets connexes. Ni LE TANNEUR & CIE ni ses actionnaires et conseils ou représentants respectifs n'acceptent une quelconque responsabilité dans l'utilisation par toute personne du présent communiqué ou de son contenu, ou plus généralement afférente au communiqué.